**PL 6275**

**Résumé**

L’accord sous rubrique s’inscrit dans la continuité des autres accords bilatéraux déjà ratifiés entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et les gouvernements français, allemand, letton et portugais, adoptés par la Chambre des Députés. L’objet de ces accords consiste à créer le cadre juridique dans lequel s’inscrit l’échange d’informations et de matériels classifiés entre les Etats Parties.